

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

---

RENFORCER LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE EN OUTRE-MER - (N° 1159)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD4

présenté par

M. Blairy, M. Barthès, M. Beaurain, M. Bovet, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,  
M. Dragon, Mme Florence Goulet, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin,  
Mme Parmentier et M. Villedieu

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, supprimer les deux occurrences du mot :

« en ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de corriger une erreur de rédaction pour faciliter la compréhension du texte.